

DIMANCHE
16 septembre 2018
Balade moto en Terres
Lotoises à destination
de Rocamadour



L'ASCET 82 vous propose de faire une boucle en terres Lotoises avec arrêt déjeuner à Rocamadour !

Départ de la balade à 08h30 de la station service LECLERC Aussonne à Montauban

Tarif : 20* € / personne

Le repas sera pris au restaurant « La table du Curé ».

Le parcours de la journée totalisera environ 270 Km.

Le trajet « aller » passera par Molières, Belvèze, Puy l'Evêque (ravitaillement possible) et Reilhaguet.

Pause café le matin à Puy l'évêque (à mi -chemin)

Le trajet « retour » lui passera par Labastide Murat (ravitaillement moto prévu), Vers et Belfort du Quercy.

Si les conditions météo ne sont pas favorables, la sortie sera annulée.

Cependant, une participation de 2 € / pers sera demandée.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 4 septembre 2018

Pour tous renseignements ainsi que pour les inscriptions, s'adresser à :

Damien BORIE : 25-07 ou Alice DUSTRIT : 23.98

Retrouvez ces informations sur le site internet de l'ASCET 82 :

Rappel :

Les personnes extérieures doivent impérativement adhérer à l'association pour participer à cette activité, soit en prenant une carte journalière au prix de 5 €/personne soit en prenant une carte à l'année au prix de 16 €/personne afin de pouvoir revenir sur d'autres manifestations que nous organisons en 2018.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Balade moto

Dimanche 16 septembre 2018

Nom : **Prénom :**

Nom : **Prénom :**

Service : **N° de portable :**

Nombre de moto : **Nombre de personne :**

Si possible, préciser l'autonomie de la moto :km

Règlement de x 20 € / personne, soit € *

** Activité réglable par chèques-vacances ou chèques libellés à l'ordre de : ASCET 82 et à retourner à ASCET 82, Section SPORTS, 2 quai de Verdun – 82 000 Montauban*

	Prix de l'activité	Adhésions 2018	Total
Adhérents ASCET 82 adultes x 20 € =	-- €
Extérieurs ASCET 82 adultes x 20 € =	<input type="checkbox"/> Carte journalière : 5 € <input type="checkbox"/> Carte annuelle : 16 € € *

* : Pour les extérieurs, merci de faire deux chèques différents (un pour l'adhésion et l'autre pour l'activité).